

**X. Augustin d'EIMAR de JABRUN (1778-1856) et Sophie BONNET de PAILLERETS (1769-1832).**

Fils aîné de Jacques-Dominique, Marie d'EIMAR sgr. du CHEYLAR et Marie-Magdeleine d'ALBIS de GISSAC, Augustin (Pierre, Marie) d'EIMAR de JABRUN naquit à Marvejols le 30 octobre 1778.

Afin d'éviter son enrôlement dans les armées de la République, et pour faire valoir le rôle de soutien de famille, Jacques-Dominique, Marie d'EIMAR et son beau-frère, Claude BONNET de PAILLERETS, convinrent de marier respectivement leurs fils aînés:

- Augustin d'EIMAR de JABRUN à sa cousine germaine Sophie BONNET de PAILLERETS,
- Adam BONNET de PAILLERETS à sa cousine germaine Henriette EIMAR de JABRUN.

Le mariage croisé des cousins germains fut célébré dans le salon rose de la Maison *BONNET de PAILLERETS*, place Royale, (actuelle place Henri-Cordesse), le 26 février 1797.

Sophie BONNET de PAILLERETS naquit à Marvejols le 3 septembre 1769; elle est la fille de Claude BONNET de PAILLERETS (1736-1817) ancien conseiller à la Cour des Comptes, Aides et finances de Montpellier et de Suzanne EIMAR de JABRUN (1739-1807).

Augustin fut un gérant plutôt vigilant des biens hérités de ses parents et des contre parties que cet héritage lui imposait. A savoir, d'héberger dans sa maison ses trois tantes EIMAR célibataires, mais aussi sa tante Marie-Victoire EIMAR-de NOGARET, assez originale, qui vécut loin de son mari chez son frère et sa belle-soeur, puis chez Augustin et Sophie, dans leur maison de *La Chalsade*, jusqu'en 1836.

La position d' «*EIMAR, fils aîné*» eut ses contraintes...

Passionné d'équitation, il se rendait, paraît-il, célèbre par ses numéros de voltige...

Il écrivit volontiers, même avec passion, et va jusqu'à traduire de nombreuses fables en occitan qui parurent dans *L'Écho des Montagnes* qui diffuse sur le pays de Marvejols, ou *Le Gardon d'Alais* (Alès) dans les Cévennes.

Ses jugements, parfois incisifs, toujours intéressants, nous font connaître une figure éminemment lozérienne et parfaitement à l'aise dans son terroir.

Sophie, sa femme et cousine, de neuf ans son aînée, écrivait bien et beaucoup, jusqu'à son décès le 28 novembre 1832, peut-être de l'épidémie du choléra qui sévit en France. Son jugement, exprimé dans ses lettres, était sûr et très ajusté aux personnes comme aux événements.

Augustin d'EIMAR de JABRUN lui survécut à Marvejols jusqu'au 5 décembre 1856.

Voici les pièces les concernant:

1797 : Dispense de consanguinité accordée par l'Abbé BONNEL, vicaire général, le 23 février 1797: «*Nous soussigné, vicaire général du diocèse de Mende, le siège vacant; en vertu des pouvoirs à nous accordés en cette qualité par le Souverain pontife, par son bref facultatif du 19 mars 1792, renouvelé d'année en année, accordons pour ses raisons à nous connues, à M. Augustin, Pierre, marie EIMAR et à Melle Marie-Louise, Sophie BONNET, l'un et l'autre de la ville de Marvejols, la dispense de l'empeschement de consanguinité au second degré qui existe entre eux, comme il couste par l'enquette faite sur les lieux et pour nous même en conséquence de laquelle dispense, signée de notre main, munie du sceau de notre chapitre cathédral, et que nous déclarons expressément n'accorder que comme délégué du Saint-Siège apostolique, il est permis auxdits futurs époux impétrans de procéder à la célébration de leur mariage, selon les règles de l'Église catholique, à Marvejols ce 23 février 1797. Signé BONNEL, vic. Gén.*».

1797 : Extrait de l'acte de mariage, du 3 Ventôse An V de la République française, par devant Pierre BIRON, agent municipal de la Commune de Marvejols, faisant fonction

d'officier public de l'État civil, d'Augustin EIMAR et de Sophie BONNET.

1797 : Depuis Marvejols: *«Du 30 septembre,*

*J'ai vu avec peine, Ma chère fille, que ton mari et toi, vous soyez mis en route par un tems qui menaçoit d'orage pour voyager à travers un païs affreux et inhabité. En vérité vous êtes bien inexcusables et bien heureux de vous en être tirés sans accident ni maladie. J'espère que vous n'y reviendrez plus et que vous profiterez de la leçon.*

*Nous nous portons bien tous. J'attends avec impatience des nouvelles de LESCURE (Antoine BONNET de LESCURE, sorti «dans la botte» de la première promotion de l'École polytechnique, qui choisit le corps des ingénieurs de la Marine). Il a dû arriver hier à Rochefort. Mais une lettre d'un de ses camarades qui me parvint le jour mesme de son départ a mis 19 jours en chemin, ce qui me fait croire que je serai encore long-tems sans recevoir de ses lettres et cela m'afflige.*

□ *CHARRIER a acheté la maison de M. BOISSIER 20 mille livres payables la moitié lorsqu'il entrera en jouissance et l'autre moitié un an après sans intérêt. Le Sous-préfet ne sais où se loger. Il alla voir hier la maison du chevalier de LABARTHE, mais il n'y a rien de déterminé à cet égard, il sera bien forcé de la prendre: il n'y en a pas d'autres.*

*Aimé et Sophie d'ESPINASSOUX, le chevalier de ROUVILLE et son fils partiront demain ensemble pour Paris, de RETZ partira aussi demain avec Alexandre pour Poitiers, dont l'évêque l'a appelé pour servir l'Église en second sous un curé de son diocèse!*

*Tu ne me dis pas que ton oncle ait vendu Pred-Fontaine. Je serois bien aise qu'il eût fait cette affaire. Adieu, ma chère Sophie, ménage ta santé et ne t'expose pas comme tu as fait. Souviens-toi que la santé dans ce monde et le paradis dans l'autre sont les plus grands de tous les biens.*

*Je suis ton affectionné père, BONNET». La lettre porte l'adresse: «A Madame EYMAR au Boy».*

1803 : Laisser-passer pour Augustin EIMAR de JABRUN, du dix Prairial An XII, pour qu'il se rende avec sa mère et un domestique à Lyon. Nous y apprenons sa taille: 1,70 m.

1803 : Note manuscrite d'Augustin d'EIMAR de JABRUN sur son grand père maternel:

*«Mon grand père Gabriel,*

*Voici l'exacte désignation des noms et titres de mon grand père dans les registres de l'Église paroissiale de la ville de Millau au mariage de ma mère le 25 août 1777.*

*Messire Gabriel DALBIS, écuyer, chevalier de GISSAC, capitaine d'artillerie, lieutenant des maréchaux de France.*

*Dans son portrait fait je crois à cette époque, dans toutes les fanfreluches dorées qui ornaient son uniforme, je n'ai point découvert de Croix de Saint-Louis. Cependant, je jurerais qu'en 1790 à Bordeaux, le jour de la Fédération, toute la ville fut illuminée. Mon grand père était, ce jour-là, resté à la campagne, mais j'étais à Bordeaux avec ma mère, la maison dont mon grand père occupait le second étage sur les fossés de Bourgogne. A notre retour à la campagne, il demande si on avait illuminé ses appartemens, quand il apprit qu'on avait négligé de le faire, il fit une scène et disait quelle imprudence dans les tems où nous sommes! On n'aura pas manqué de faire la remarque que les appartemens d'un chevalier de Saint-Louis n'étaient pas illuminés. J'étais fort jeune, mais je me souviens de cela comme ce que je fais aujourd'hui. Je me souviens aussi de l'époque de sa mort à la Guadeloupe, le 12 Messidor An XII (1er juillet 1803)»*

1805 : *«Extrait en affiche adressée à M. EIMAR fils 1er né, des registres des arrêtés du préfet du 15 Frimaire An XIII. Liste des jurys ordinaires d'accusation et de jugement du Département de la Lozère.»* Augustin d'EIMAR de JABRUN figure parmi eux.

1803-09: Plusieurs lettres relatives aux biens du chevalier de TAURIAC (parent de la famille d'ALBIS de GISSAC) de MM. DELPUECH, DESPRADELS d'ALBARET, DELMAS, avocat à Millau.

1808-19: Comptes de BOUSSUGES et BRUGÈS au profit de Joséphine, Agathe d'EIMAR et de son neveu, Augustin d'EIMAR de JABRUN.

1809: Lettre, datée du 17 juin, de M. SAINT-ANGE-FORIEU rappelant à Augustin d'EIMAR de JABRUN sa mise à l'amende de 500 francs, par arrêt de la Cour d'assises de Mende pour ne s'être pas rendu à sa fonction de juré. "Je vous engage à prendre des mesures pour faire rapport cet arrêt".

1810-22: Lettres de GUYOT (GUYOT de MONTALAYRAC, fils de GUYOT d'ARZENC) à Agathe EIMAR du CHEYLAR et à son neveu, Augustin d'EIMAR de JABRUN. Il y est question, de manière fort anodine, de poiriers qui n'ont pu prendre racines...

1811: Attestation des capacités d'Augustin d'EIMAR de JABRUN, datée du 24 janvier 1811:

*"Nous, maire de la Ville de Marvejols, chef-lieu d'arrondissement communal, au Département de la Lozère, certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra que M. A. P. M. EIMAR domicilié de cette commune, père de 4 enfans en bas-âge, mérite par une moralité unanimement reconnue et héréditaire dans la famille, par une capacité non contestée et par sa fortune, la confiance du gouvernement pour occuper toute espèce de place de comptabilité. Il était destiné depuis son enfance à remplir comme son père et son ayeul les fonctions de receveur général du diocèse de Mende, charge qui appartenait à sa famille et dont elle a été privée par suite de la révolution; cette place avait été occupée avec la plus grande distinction, et à l'avantage du pays, par les parens du réclamant, que nous attestons avoir hérité de la même probité et de la même délicatesse. Depuis le commencement de la révolution, le père du réclamant n'a cessé d'occuper des places de confiance; ayant été à différentes reprises président de l'administration et du Conseil général du département, membre du Collège électoral de la Lozère, président du canton de Marvejols; à l'époque de sa mort, il était malgré ses infirmités membre de la Cour de justice criminelle et spéciale de ce Département, place qu'il occupait uniquement pour répondre à la confiance publique à laquelle il avait toujours été entièrement dévoué. En foi de quoi nous avons délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de raison,*

*A la Mairie de Marvejols, le 23 janvier 1811,  
F. D. LABARTHE"*

*"Nous, sous-préfet de l'Arrondissement de Marvejols, certifions et attestons que la signature apposée au bas du présent certificat est celle de M. de La BARTHE, maire de Marvejols, que le contenu est en tout conforme à la vérité et qu'il est, à notre connaissance personnelle, que M. A. P. M. EIMAR mérite pour lui-même comme pour sa famille la confiance du gouvernement et aux bienfaits duquel il a des droits.*

*A Marvejols, le 23 janvier 1811,  
d'ESPAGNY"*

*" Le Préfet du Département de la Lozère certifie la signature de M. d'ESPAGNY, sous-préfet de l'Arrondissement de Marvejols, cy-dessus apposée, atteste en outre la vérité des faits contenus dans le certificat d'autre part, et joint sa recommandation particulière en faveur de M. Aug. Pre. Me. EIMAR.*

*A Mende, le 24 janvier 1811,  
FLORENS"*

1813-14 : Quatre lettres de Xavier EIMAR de JABRUN à son frère aîné qu'il appelle «*mon cher EIMAR*» relatives à son entrée à 20 ans dans les Corps.

1814 : Laisser-passer du 6 janvier 1814 pour Augustin d'EIMAR de JABRUN, logeant 6, rue Jean-Jacques Rousseau à se rendre à Marvejols. Prix du passe-port: 2 francs.

1814 : Marvejols, le 10 mai 1814, lettre de M. le Maire de Marvejols informant Augustin d'EIMAR de JABRUN qu'il a été choisi par le Conseil municipal pour faire partie «*de la députation chargée de présenter à Sa Majesté les sentimens de joye de la commune sur son retour au trône de ses pères. La députation sera présidée par M. du CHAYLA, vice-amiral en retraite, et je ne doute pas, Monsieur, de l'empressement de tous les membres de la députation de faire connoître l'enthousiasme de notre pays, de la rentrée en France des petits fils de Henri IV, le bienfaiteur de notre ville.*

*Agréé, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée. Signé F DAUDÉ de LABARTHE*». Le timbre de l'en-tête à l'Aigle impérial est quatre fois barré à l'encre.

1814 : «*D'après les ordres de Son Altesse royale, Monseigneur le Duc de BERRY, il est permis à M. Aug., Pierre, Marie EIMAR de JABRUN, député de la Ville de Marvejols en Gévaudan, de porter la décoration du Lys. Paris, les 4 et 18 juin 1814, Signé, Comte de La FERRONNAYS.*».

1814 : Onze lettres écrites à Augustin d'EIMAR de JABRUN par sa femme, née Sophie BONNET de PAILLERETS.

1815 : De Paris le 31 janvier 1815, lettre d'Alphonse d'EIMAR de JABRUN (1798-1874) à son père, Augustin:

«*Mon cher Papa,*

*J'ai reçu ta lettre et j'ai tant tardé à t'écrire parce que nous attendions tous les jours Arsène. Je profite de son départ pour t'écrire. Aimé d'ESPINASSOUX est venu nous voir, il nous a dit qu'il s'établissait ici, à une pension qui est à côté de celle de Mr. LIAUTARD.*

*Je ne suis pas encore informé de la dépense jusqu'au 1er avril, dont tu me parles. Je t'écirai la prochaine fois. Nous avons reçu hier une invitation de M. de BEAUFORT. Nous n'avons pu y aller parce que ce n'était pas un jour de congé. Je suis sorti chez M. de BEAUBOIS il y a trois semaines. Il y a ici un élève qui sort chez M. de BEAUFORT qui est venu chez M. de BEAUBOIS pendant que j'y étais et nous avons joué ensemble. M. de BEAUBOIS ne savait pas que nous fussions à la même pension parce qu'il est à Gentilly, et ils ont été bien étonnés que nous connussions.*

*Il a bien fait mauvais depuis quelque temps, je n'avais jamais eu des engelures, ce pendant j'en aurai cette année, car mes doigts me démangent, j'en ai beaucoup aux pieds. Je ne puis rester en récréation dans la cour à cause de l'humidité, encor pendant la classe du matin, j'endure bien le froid. Notre classe est très froide et nous avons les pieds sur la pierre. Je te prie de m'envoyer de l'argent par la première occasion pour payer mes souliers. Je n'ai besoin de rien d'autre.*

*Le fils de M. BRASSAC est ici à la pension. Dominique de ROUVILLE n'est pas encore ici, quoique sa maman ait écrit qu'on le fit revenir. Il n'est pas prévenu du départ d'Arsène et il ne peut écrire, il se porte très bien. Nous nous portons bien tous. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur, ainsi que Maman et mes frères et sœur. Tu diras bien des choses à tout le monde de la maison. J'embrasse bien le Papa de PAILLERETS, et la Maman EIMAR, Alphonse».*

1815 : De Mende le 1er août 1815, le Préfet de la Lozère informe Augustin d'EIMAR de JABRUN qu'il a été désigné pour faire partie des membres adjoints au Collège électoral.

1815 : Carte d'électeur d'Augustin d'EIMAR de JABRUN, comportant une erreur de date de naissance 1779 au lieu de 1778. Qualifié d' "*officier de la Garde nationale*".

1815 : *«Chambre des Députés. Le 16 octobre à quatre heures et demie du matin. Lettre de Marie-Antoinette, Reine de France et de Navarre, à sa sœur la Princesse Élisabeth. Pour copie conforme à l'original, écrit en entier de la main de S. M. la Reine Marie-Antoinette, le Ministre de la police générale du Royaume, le comte de LAS CAZES. Adresse de la Chambre des Députés à Sa Majesté, sur la communication de la Lettre de la Reine Marie-Antoinette, et réponse de Sa Majesté. Adresse de la Chambre des Députés, à Madame, sur la communication de la Reine Marie-Antoinette, et réponse de Son Altesse Royale. HACQUART, Imprimeur de la Chambre des Députés, rue Gît-le-Coeur, N°8.»*. Feuillet de huit pages imprimées.

1815 : De Mende, le 6 août 1815, *«A Monsieur EIMAR de JABRUN (Pierre, Augustin), Membre du Collège électoral du Département de la Lozère à Marvejols,*

*Le Roi vient de me nommer, Monsieur, Président du Collège électoral. Il ne pouvait me donner une marque de confiance qui me fut plus agréable, que celle qui resserre les liens qui m'attachent à mes diocésains: c'est un bonheur pour moi de trouver les occasions pour leur prouver mon attachement.*

*Je vous prévient, Monsieur, que l'ouverture de l'Assemblée est fixée par Sa Majesté, au 22 de ce mois, au lever du soleil. Je vous prie de vouloir-bien vous rendre à Mende, ce jour-là, afin que nous puissions concourir ensemble à faire des choix de députés qui, par leur moralité, nous donnent un garant de leurs désirs à travailler au bonheur de la France.*

*J'ai l'honneur d'être, avec ma respectueuse considération, Monsieur, votre très humble serviteur, Et., évêque de Mende»*. Lettre pré-imprimée.

1816 : Divers papiers d'impôts.

1816 : De Paris le 7 avril 1816, Augustin d'EIMAR de JABRUN, logeant rue Jacob, N°8, écrit à Son Excellence le Ministre des Finances, dans un style très poli et ampoulé, en lui rappelant la charge de receveur exercé par son père et ses aïeux, sollicite à titre de réparation la place d'Entreposeur principal des tabacs du département de la Lozère qui est vacante. Augustin, pour étayer sa demande, fait observer qu'il a travaillé plusieurs années au Ministère des Finances. Un avis, celui du marquis de BRIGEL, viens appuyer cette demande.

La lettre resta sans suite.

1818 : Mémoire écrit de la main d'Augustin d'EIMAR de JABRUN relatif aux arrangements entre lui et ses frères et sœurs pour la succession de leur père, décédé en 1810. Ce mémoire est destiné à ne faire qu'un avec celui de 1817, ainsi que l'inventaire des biens de la succession.

1818 : Cinq lettres de Mme de LAMOTTE à Augustin d'EIMAR de JABRUN.

1819 : Deux billets du 17 juin 1819, relatifs à une amende de 500 francs, due par Augustin d'EIMAR de JABRUN pour ne pas avoir justifié son absence au jury d'assises à Mende.

1820: Trois lettres des chevalier de GRIVEL et de La BOULAYE à Augustin d'EIMAR de JABRUN. Considérations de santé...

1820: Lettre de G. de WAROQUIER de PUEL-PARLAN à Augustin d'EIMAR de JABRUN, son "*cher cousin*".

1820 : Proclamation du Roi du 25 octobre 1820, donnée aux Tuileries, transmise par le Préfet de La Lozère, Joseph MOREAU, Imprimé à Mende chez J.J. IGNON, imprimeur de M. le Préfet. Envoyée à «*Monsieur le marquis d'EIMAR de JABRUN à Marvejols*».

1821 : Diverses pièces relatives au procès à propos d'un terrain sis à Marvejols: «*Appel de M. MALAFOSSE du jugement rendu par le juge de paix le 21 juillet 1821*». Note d'Augustin d'EIMAR de JABRUN.

1822 : Du 27 février 1822, Le Maire de Marvejols, M. LOMBARD, informe Augustin d'EIMAR de JABRUN que le Préfet, par décision du 12 février, l'a nommé membre de l'administration de l'Hospice de cette ville.

1822 : Lettre du 22 avril 1822 pré-imprimée au timbre des Armes de France pour la Sous-préfecture de Marvejols du Préfet de la Lozère de VALDENUIT à Augustin d'EIMAR de JABRUN, électeur.

1823: Trois lettres de Mme ANDRÉ, née BLANQUET de ROUVILLE.

1823: De Privas le 29 avril 1823, à Monsieur EYMAR aîné, propriétaire à Marvejols, Lozère:

*"Monsieur,*

*Des projets d'alliance avec la maison MALAFOSSE de Mende ont été formés dans une famille intimement liée à la mienne; mais quelques renseignements seraient nécessaires; avant de conclure, j'ai pensé que je n'avais pas de voie plus sûre pour les obtenir, que la complaisance que l'on accorde avec tant de douceur aux souvenirs de l'enfance! Je me suis rappelé d'ailleurs votre extrême obligeance, et je viens vous prier avec les dernières instances, de vouloir bien par vous-même, ou par l'intermédiaire d'une tierce personne, vous promettant la plus grande discrétion, me procurer une réponse détaillée aux questions suivantes:*

- 1° Quelle est, ou quelle a été, la moralité des plus proches parents des Demoiselles MALAFOSSE, vivantes ou décédées?*
- 2° Quelle est la fortune?*
- 3° Quelle origine a eu cette fortune? Ne s'est-elle pas accrue de celle ou partie de celle d'une maison BARBENSON?*
- 4° Connaît-on dans la famille quelques vices de sang, quelques maladies, quelques difformités héréditaires? Notamment deux Dames d'une très proche parente, n'ont-elles pas été frappées d'aliénation mentale?*

*Vous m'obligerez, on ne peut plus sensiblement, de vouloir bien me faire parvenir ces instructions dès que vous le pourrez. Vous pouvez compter, permettez-moi de le répéter, sur la plus grande circonspection dans l'usage qui en sera fait, bien que vous ayez pu juger que je ne me pique guère de figurer dans le nombre de certains circonspects.*

*Notre famille est dans l'affliction. Le pauvre M. de GINESTOUS que j'avais cru le bonheur de faire nommer Président à L'Argentière dans ce même Département de l'Ardèche, il y a près de six mois, se rendant de sa nouvelle résidence dans ses lieux, durant la quinzaine de Pâques, est tombé malade au Puy; et y a succombé au septième jour de son mal. Il emporte les regrets et du pays qu'il avait quitté, et de celui où, à peine établi, pour se rapprocher de nous, il avait déjà fait le plus grand bien! Cette contrée aura à le plaindre long-temps.*

*Je vous prie de vouloir bien faire agréer mes hommages respectueux à vos Dames; et de me croire avec les sentiments les plus distingués et la plus sincère affection,*

*Monsieur,  
Votre très humble et très obéissant serviteur,  
COUHERT-DESTRUCHAT*

*Mon adresse est à M. COUHERT-DESTRUCHAT, Président du Tribunal du  
Chef-lieu de l'Ardèche à Privas”.*

1823: Lettre de Dominique de BLANQUET de ROUVILLE (frère cadet du vice-amiral de BLANQUET du CHAYLA) à Augustin d'EIMAR de JABRUN.

1824 : De Marvejols, le 5 mars 1824, le maire de Marvejols LOMBARD informe Augustin d'EIMAR de JABRUN qu'il a été nommé membre du Conseil municipal.

1824 : Diverses notes et correspondances relatives à la succession de Joséphine, Agathe EIMAR du CHEYLAR.

1824 : *«Votre mémoire, mon cher EYMAR, sera remis au Roy, mais je vous engage à y donner suite, si vous apprenez que l'individu soit définitivement expulsé; il sera à propos alors d'établir de nouveau une demande au Ministre en la faisant appostiller les autorités du Département, j'y ferai ensuite apposer quelques signatures à l'appuy et vous ne doutez pas du plaisir que j'aurai si nous réussissons.*

*Rappelez-moi au souvenir de Mesdames EYMAR et de votre famille. Avez-vous des nouvelles de vos frères? Vos aimables sœurs sont-elles à Marvejols? Salut et amitiés, CHAMBRUN».* Cachet de cire noire aux armes de France.

1825: De Mende le 18 novembre 1825

*“Monsieur,*

*Depuis la réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 26 septembre dernier, M. BLANQUET du CHAYLA, ni M. de FABRÈGES, son frère, ne m'ont fait parvenir aucune pièce à l'appui de la demande en indemnité, présentée par M. du CHAYLA.*

*Veillez, je vous prie, en instruire ce dernier et lui exprimer mes regrets de ne pouvoir, faute d'avoir reçu le compléments de pièces justificatives qu'il m'a annoncé. Accélérez, comme j'en ai le désir, la liquidation de son indemnité.*

*J'ai l'honneur d'être, avec une considération distinguée,*

*Monsieur,*

*Votre très humble et obéissant serviteur,*

*Le Préfet de la Lozère,*

*de VALDENUIT”*

1826 : *«Polices des Jardins des Quatre Rodes ou Comtal, Pont de la Peyre».* Quatre notes annotées de la main d'Augustin d'EIMAR de JABRUN.

1827-28 : Trois lettres écrites depuis Mende du 31 juillet 1827, du 9 juin 1828, et une autre datable peu après, de VALETTE des HERMAUX (fils) à sa tante Sophie d'EIMAR de JABRUN, née BONNET de PAILLERETS, relative aux fiançailles d'Alphonse d'EIMAR de JABRUN avec Anastasie BELLAIGUE de BUGHAS, et au comportement de son plus jeune frère Maximin, dont VALETTE des HERMAUX s'est chargé de lui trouver un emploi.

1827-31: Huit lettres et un billet de DUROC marquis de BRION à Augustin d'EIMAR de JABRUN et une à Dominique d'EIMAR de JABRUN (1796-1877). Il se dit cher parent d'Augustin. Plusieurs lettres écrites de Fournels. Cachet de cire noire aux armes du marquis de BRION.

1828: Lettre écrite de Mende le 23 janvier 1828 par Maximin d'EIMAR de JABRUN à sa mère, née Sophie BONNET de PAILLERETS.

1828: Lettre du 2 juin 1828 de FILHON à Augustin d'EIMAR de JABRUN lui remettant un somme de 240 francs.

1828 : Copie d'une lettre brève d'Augustin d'EIMAR de JABRUN, datée du 27 juin 1828, à «*mon cher ami*» à propos du prochain mariage d'Alphonse, son fils aîné.

1828: Billet tronqué daté “*du 14 juin à bord du Rhône en quarantaine devant Brest*” signé “*JABRUN*” (Xavier EIMAR de JABRUN).

1828: Lettre de Pauline de NOGARET à son “*cher oncle*”:

*“Monsieur NOGARET vient d'être élu député; il a eu 134 voix, M. CLAUZEL 64 et M. de CARBON 5. On a fait des folies, on s'est porté en foule à l'auberge. Tout le monde l'embrassait, il était très ému, je crains qu'il ne soit malade; nous avons craint que parmi les gens qui le portaient, il s'en trouvât quelques-uns qui fissent entendre quelques cris séditieux, mais on a crié que vive le roi. On doit lui donner une sérénade ce soir. Adieu, mon cher oncle, je suis très pressée. Nous nous portons tous à merveille. Aimé va bien.*

*Mardi 5 heures du soir.*

*Votre soumise nièce,*

*Pauline*

*M. NOGARET part demain matin pour Saint-Laurent”.*

1828: De Paris, le 20 juillet 1828, lettre de Dominique de BLANQUET de ROUVILLE à Augustin d'EIMAR de JABRUN, le félicitant du prochain mariage de son fils Alphonse avec Anastasie BELLAIGUE de BUGHAS.

1828: Du 20 juillet 1828, lettre de Mme d'EIMAR (née Magdeleine d'ALBIS de GISSAC) à son fils aîné Augustin. Demande de nouvelles de ses plus jeunes fils (Xavier, Dominique) en pension chez M. LIOTARD à Paris, dont Augustin est revenu à Marvejols. Signée “*GISSAC-EIMAR*”.

1828: Du Bousquet le 25 juillet 1828, lettre de Victorine d'EIMAR, marquise de ROQUEFEUIL et du BOUSQUET à son frère aîné Augustin.

1828 : De Condom d'Aubrac, 6 août 1828, Lettre du doyen CAPOULADE à «*Monsieur très cher ami et ancien condisciple*». Très pieuses félicitations adressées à Augustin d'EIMAR de JABRUN pour le mariage d'Alphonse, son fils aîné, avec Anastasie BELLAIGUE de BUGHAS, de Clermont-Ferrand.

1828: De Termes le 1er août 1828, lettre de M. CHAUDESAYGUES à Augustin d'EIMAR de JABRUN.

1828-29: Deux lettres écrites d'Arpajon les 5 mars et 20 juin 1829 de MOISSET à Augustin d'EIMAR de JABRUN.

1829-1843 : Trente lettres de Maximin EIMAR de JABRUN (1804-1843) à ses parents. Lettres révélant son instabilité tant géographique que professionnelle. Maximin acheva par un séjour à la Martinique, chez ses cousins DESSALES. Ce fut là-bas qu'il contracta la fièvre jaune qui l'emporta en décembre 1843. Suivent trois lettres de sa cousine Calixte DESSALES à sa sœur Émilie et à sa mère, donnant des nouvelles de Maximin, puis



à son père, Pierre DESSALES, lui annonçant son décès le 28 décembre 1843.

1830 : «*Appel au Français ou Accens patriotiques, inspirée par la lâche trahison, de l'infâme ABD-EL-KADER*». Sur l'air de «*Allons Enfants de la Patrie*». Annoté par J. FERRY: «*A la famille d'EIMAR, de la part de l'auteur. Espalion, imp. de GONIFAURE-ARTHAUD*».

1830 : «*Titre sur ma maison de la Chalsade qui ne m'a été remis par M. VAISSADE que le 31 janvier 1830*», note d'Augustin d'EIMAR de JABRUN.

1830 : Lettre d'Arsène VALETTE baron des HERMAUX (branche BONNET de PAILLERETS), écrite de Mende le 8 juin 1830 à sa tante, Mme d'EIMAR et à son cousin Augustin à propos d'un trop perçu sur l'imposition du Boy.

1831-32: Divers papiers annotés de la main d'Augustin d'EIMAR de JABRUN relatifs au sieur METGE.

1832 : Trois lettres du neveu DUFOUR, de Saint-Laurent d'Olt, (branche BONNET de PAILLERETS) à son oncle Augustin d'EIMAR de JABRUN, où il est question de musique et de la livraison d'un piano.

1832 : De Marance le 24 mars 1832.

«*Monsieur,*

*Il m'est fâcheux de ne pouvoir pour le moment présent vous compter vos intérêts échus depuis longtemps. Sans la grêle qui a ravagé ma récolte, je ne serois pas si en retard, mais j'ai l'espoir de trouver sous peu quelque argent. Si cela réussit comme je l'espère, je vous ferai toucher sinon le tout du moins en partie. Je serai toujours sensible à vos bons procédés.*

*J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec la considération la plus distinguée, votre très humble serviteur. BOUT de MARNHAC*

*J'offre mes hommages respectueux à vos dames».*

1832-34 : Attestations de comptes entre Augustin d'EIMAR de JABRUN et son fils cadet, Aubin. (Quatre pièces).



Augustin d'EIMAR de JABRUN (1778-1856)  
Tirage d'après un daguerrotype de 1840;



Mme A. d'EIMAR de JABRUN, née Sophie BONNET de PAILLERETS  
(1769-1832). Miniature après décès d'Adèle POISSANT, à Paris.

1833 : *«Entre nous soussignés, Alphonse EIMAR de JABRUN et Aubin EIMAR de JABRUN, frères, déclarons à notre père Augustin, Pierre, Marie EIMAR de JABRUN que nous reconnaissons qu'il existe un testament de feu notre mère, Marie-Louise, Sophie BONNET de PAILLERETS, dans lequel testament notre dite mère a fait à son époux, notre dite père, tous les dons et avantages que la loi lui autorisait à faire, mais seulement en usufruit. Et que quoique ce testament se trouve ou ne se retrouve, nous le reconnaissons comme existant et voulons qu'il ait son plein et entier effet en tout ce qui nous concerne. A Marvejols ce premier avril mil huit cent trente trois. Signé Aubin EIMAR de JABRUN, Lu et approuvé ci-dessus, Alph. EIMAR de JABRUN».*

1834: Curieux billet du 3 mars: *“Mon cher EIMAR, je viens de voir arriver la personne que vous attendiez. Si vous venez ce soir, vous devrez pour éloigner tout soupçon, venir au Pont-Pessil, où je vous attendrai et nous remonterons ensemble par le pré. Adieu, au revoir, Albert de RETZ”.*

1834: De La Nolle, le 20 août 1834, lettre de RAMADIER demandant un délai de paiement.

1834 : *«Extrait des registres des arrêtés du Préfet du Département de la Lozère. Du 8 septembre 1834, le Maître des Requêtes, Préfet de la Lozère, vu la position présentée par M. EIMAR de JABRUN de Marvejols à l'effet d'obtenir l'autorisation de construire un portail dans le mur de clôture de sa propriété sur le bord de la route Royale, N°9 dans la traversée de Marvejols, vu l'avis de M. le Sous-Préfet de Marvejols, vu le rapport de M. l'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées dûment approuvé par M. l'ingénieur en chef, vu les lois et réglemens en matière de grande voirie, arrête: article 1er M. EIAMR de JABRUN est autorisé à construire un portail dans le mur de clôture de sa propriété sur le bord de la route Royale N°9 dans la traversée de Marvejols, aux conditions suivantes, etc. Signé RENOUARD, BOISSONNADE, VIDAL».*

1835 : Billet de logement de troupe. De par le Roi.

Mr. d'EIMAR aîné logera un militaire du Régiment à Marvejols le 4 juillet 1835. Signé LAFONT. Augustin d'EIMAR de JABRUN précise: «*Donné dix sols, dont il a été content, il n'était que de passage*».

Deux autres billets de la sorte sont datés de 1842 et 1845.

1835: Billet de comptes d'achats divers pour M. EYMARD (Augustin).

1835-36: Trois lettres de DUFOUR (rameau BONNET de PAILLERETS) à son “*cher oncle*”, Augustin d'EIMAR de JABRUN.

1835-48: Trois lettres du marquis de La ROCHENÉGLY, propriétaire du domaine de *Booz* (Auxillac) à Augustin d'EIMAR de JABRUN, propriétaire du domaine de *La Salle*, commune de Montjézieu. A propos d'un domestique (“*Est-il ivrogne?*”, 1835), puis en 1848 d'une ménagère, Melle CLAVEL, de Pierrefiche.

1836: Du Bousquet (Aveyron) le 9 janvier 1836, lettre de M. FROMENT, percepteur, à Augustin d'EIMAR de JABRUN. Annonce de la mort de Mme de SALGUES.

1836 : Long billet de comptes de transport signé «*de Grenoble 20 avril 1836, Pour mon père, Charles MARBOUX*». Six verres d'absinthe, cruches de bière, verres de cognac, verres à liqueur, limonade gazeuse, cruches de curaçao et d'eau de vie, etc.

1837: De Nant (Aveyron), le 24 novembre 1837 de M. du CAMBON (ROUQUETTE du CAMBON) à Augustin d'EIMAR de JABRUN. Nouvelles de santé et de famille.

1838: Huit lettres d'Arsène VALETTE baron des HERMAUX (rameau BONNET de PAILLERETS) à Augustin d'EIMAR de JABRUN.

1838: De La Canourgue le 10 février 1838, lettre de Denis de NOGARET à “Monsieur et cher cousin”, Augustin d'EIMAR de JABRUN

1838: De Mende le 9 mars 1820, lettre de l'abbé GINESTE à Augustin d'EIMAR de JABRUN. Une autre lettre datée du 10 octobre.

1838: Du Bousquet (Aveyron) le 14 septembre 1838, lettre de M. PEZET à Augustin d'EIMAR de JABRUN.

1841-42: Diverses lettres de Mme de BEAUBOIS à Augustin d'EIMAR de JABRUN, tenues dans un bandeau portant la mention: “*Lettres de Mme de BEAUBOIS à mon grand' père*” (Ecriture de Flavie d'EIMAR de JABRUN (1834-1898).

1841 : De Montpellier, le 20 juin et le 4 juillet 1841, lettre d'Antoine BOUDON de La ROUQUETTE à Augustin d'EIMAR de JABRUN, tendant à lui demander le service de recouvrer pour lui une créance due par les héritiers de la famille BARBUT et de la famille RABIER de Chanac, car il ne réside pas sur place... Il annonce en outre le décès de son troisième fils, Albert, à l'âge de six ans, mort «*de maladie violente*». Suit une copie de lettre à M. Dominique EMAR de JABRUN, du 29 mai 1840, relative la la même affaire de créance non recouvrée.

1841 : De Trois-Rivières, Guadeloupe, le 19 juillet 1841, longue lettre de Xavier EIMAR de JABRUN à son frère aîné, Augustin d'EIMAR de JABRUN, relative à son

opinion sur le mariage écarté d'un M. GROUSSET avec leur nièce, Caroline LEMERCIER de La CLAIRTIÈRE, que Xavier approuvait. (...) Puis il poursuit: «*J'ai de tems à autres des nouvelles de Maximin (5ème enfant d'Augustin) qui aura bien de la peine à faire quelque chose dans les colonies. Pour travailler ici, il faut deux fois plus d'énergie qu'en Europe. Sa santé du reste paraît se maintenir. Les filles de DESSALES (Pierre DESSALES, leur cousin germain, voir ci-dessus) ont été bien malades et sont ainsi que leur mère bien dégoûtées de la Martinique. J'ai vu Charles DESSALES qui est venu presser son frère. Ils ne sont pas en bonne intelligence et le bas prix des sucres ne les raccommoiera pas. DESSALES (Pierre) nous fait espoir de venir nous voir avec sa famille dans les premiers mois de l'année prochaine. Ma femme se porte bien et te fait bien ses amitiés. Reçois aussi les miennes et fais-les bien à Eimaroune (surnom d'Henriette EIMAR de JABRUN, mariée à son cousin germain, Adam BONNET de PAILLERETS) et à toute la famille. Anastasie (née BELLAIGUE de BUGHAS, mariée à Alphonse d'EIMAR de JABRUN) a écrit à ma femme qui est très paresseuse pour écrire. Joseph (un des fils de Camille EIMAR de JABRUN) nous est arrivé en bonne santé et bien neuf. Je ne sais pas trop à quoi nous pourrions l'employer. Adieu, je te souhaite une bonne santé. Je t'embrasse et t'estime bien tendrement, JABRUN*».

1841 : De Marvejols, 16 septembre 1841, Flavien BONNET de PAILLERETS à son oncle Augustin d'EIMAR de JABRUN. Nouvelles courantes de famille.

1841 : Du 27 septembre 1841, billet du substitut du procureur du roi, empêché, MONTEIL-CHARPAL demandant à Augustin d'EIMAR de JABRUN sur «*une affaire commencée en 1807*». La suite de cette affaire n'est pas connue.

1841 : De Saint-Laurent (d'Olt) 10 octobre 1841. Lettre d'Amandine de NOGARET à son cher cousin «*M. EIMAR de JABRUN aîné*» relative à une créance de 1000 francs sur son père décédé à transférer sur son nom.

1841 : De Paris, Hôtel de Belle-vue rue Saint-Benoît, N°25, le 29 décembre 1841, très longue lettre, à l'écriture parfois phonétique, d'une dame de compagnie de Mme Xavier EIMAR de JABRUN, née GARDIN, à Augustin d'EIMAR de JABRUN. Elle s'étend en détails sur sa maladie, ses soins, les visites qu'elle reçoit, notamment d'Aubin d'EIMAR de JABRUN, second fils d'Augustin, habitant Paris à cette période.

1842: Invitation, datée du 2 janvier, de M. le Sous-préfet de Marvejols et de Madame AIGOIN-MONTREDON à l'adresse d'Augustin d'EIMAR de JABRUN pour passer la soirée du 9 janvier à partir de 8 heures à la Sous-Préfecture.

1842 : Invitation imprimée du sous-préfet de Marvejols et de Mme AIGOIN-MONTREDON à l'attention d'Augustin d'EIMAR de JABRUN à «*venir passer la soirée à la Sous-préfecture le 9 janvier à 8 heures*».

1842 : de Recoules d'Aubrac, 1er juillet 1842, lettre de DUFOUR «*votre soumis neveu*» à son oncle Augustin d'EIMAR de JABRUN. Il est question d'une candidature à la députation à Millau. Nouvelles de famille.

1842 : Du Malzieu, le 31 août 1842. Lettre de Dominique de BLANQUET de ROUVILLE, annoçant une visite familiale à Augustin d'EIMAR de JABRUN.

1842-43: Feuille de comptes de la main d'Augustin d'EIMAR de JABRUN, mentionnant MM. FILHON et Jean-Baptiste GIRBAL.

1842-49: Sept lettres de Louis, Célestin de BROCA à “*mon cher cousin*”, Augustin d'EIMAR de JABRUN. Juge, il rappelle dans ces lettres ses antécédents familiaux et ses états de service en vue de se faire nommer à Marvejols.

1843 : Du Malzieu, le 9 janvier 1843. Lettre de Dominique de BLANQUET de ROUVILLE à Augustin d'EIMAR de JABRUN. Lettre relative au procès perdu par Augustin contre la famille de MALAFOSSE. Il poursuit:

*«J'ai un renseignement à vous demander de la part de mon beau-père (le général BRUN de VILLERET); il s'agit de votre fils Aubin: le général, peu satisfait de son correspondant à Paris, désirerait le remplacer et il m'a demandé hier soir si votre fils ne pourrait pas se charger des commissions de la fabrique; je n'ai pu lui répondre pour ce que je ne connais guère de ce genre d'industrie, seulement j'ai dit qu'il plaçait les produits de M. PONTILLAC et de plusieurs colons et là-dessus il m'a prié de vous demander si vous pensiez qu'il pût se charger de sa correspondance, vous voudriez bien dans ce cas avoir la bonté de me donner son adresse pour lui écrire à ce sujet. Vous m'obligeriez de ne parler de ceci à personne (...).»*

1843 : De Narbonne, le 21 février 1843, lettre d'Antoine BOUDON de La ROQUETTE à Augustin d'EIMAR de JABRUN annonçant le décès de sa mère. Antoine BOUDON de La ROQUETTE est le beau-frère de Pierre-Barthélemy de NOGARET, cousin germain d'Augustin d'EIMAR de JABRUN.

1843 : Du Malzieu, le 14 mars 1844. Lettre de Dominique de BLANQUET de ROUVILLE à Augustin d'EIMAR de JABRUN:

*«Mon cher cousin,*

*Les journaux depuis quelques jours nous dépeignent la situation de la Guadeloupe sous des couleurs si tristes que mon beau-père qui porte à votre frère Xavier le plus vif intérêt m'a chargé de vous écrire pour vous demander de ses nouvelles. Il serait heureux d'apprendre que lui, ni les siens ne sont pas au nombre des victimes d'un aussi grand désastre.*

*La ville de La Pointe à Pitre est, à ce que nous disent les journaux, le lieu où le sinistre a causé le plus de ravage et comme vos frères, ce me semble, n'y ont pas leur résidence, nous aimons à nous flatter qu'ils n'auront pas partagé le sort de beaucoup d'autres. Nous faisons des vœux pour que vous n'ayez pas à déplorer la perte d'un membre de votre famille.*

*Si vous n'avez pas déjà reçu des nouvelles de ce malheureux pays, comme nous n'en doutons pas, veuillez bien nous les communiquer, ce sera une vive satisfaction que nous recevrons de bonnes nouvelles...»*

1843 : De Saint-Geniez d'Olt, le 25 avril 1843, lettre d'Émilie de NOGARET à son oncle Augustin d'EIMAR de JABRUN. Nouvelles de Millau, des familles LOMBARD et de BROCA, Émile CAPELLE et de M. de CARBON-FERRIÈRE, etc.

1843 : De Gissac (Aveyron) le 24 juillet 1843, intéressante lettre du baron d'ALBIS de GISSAC présentant ses condoléances pour la mort de Mme d'EIMAR, née Magdeleine d'ALBIS de GISSAC (1756-1843): *«J'étais d'ailleurs tendrement attaché à cette bonne cousine qui m'avait longtemps témoigné, ainsi qu'à tous les miens, les sentiments les plus affectueux. Elle était la seule qui nous restait de cette génération si chérissable et mes regrets sont d'autant plus vifs aujourd'hui que je pensai souvent au bonheur d'aller l'embrasser avant qu'elle n'allât jouir de la félicité réservé à tant de mérite et de vertu...»*

1843-44 : Série de fables de La FONTAINE, d'Ésope, d'ESCHYLE, de FLORIAN, etc. traduites en occitan par Augustin d'EIMAR de JABRUN, manuscrits et épreuves

imprimées dans *L'Écho des Montagnes, bulletin des intérêts moraux et matériels de l'arrondissement de Marvejols* et dans le *Gardon d'Alais*.

A noter, qu'il s'agit d'une des toutes premières transcriptions de l'occitan, version verbale du patois lozérien, avant les travaux de Frédéric MISTRAL.

1844 : «*Le 4 mars 1844, j'ai été remboursé de deux rentes se montant l'une à 325 francs et l'autre à 310 francs par M. de FRAMOND sur lesquelles il faisait des retenues qui les réduisaient à 508 francs moyennant la somme de 6300 francs.*», note d'Augustin d'EIMAR de JABRUN. 7 feuilles relatives à ces rentes.

1844 : D'Aubenas, le 24 mars 1844, lettre, des plus aimables, de l'abbé ALDEBERT, à propos de son jeune frère qui prend des leçons de musique à Marvejols et qui est suivi par Augustin d'EIMAR de JABRUN.

1845 : Quatre lettres écrites d'Alès (Alais) des 18 mars, 24 avril, 4 juin et 28 novembre 1845 par M. MARETTE, rédacteur de *l'Écho d'Alais*, à Augustin d'EIMAR de JABRUN, tendant à obtenir de lui la primeur et l'exclusivité de ses poésies et fables en patois. Ces lettres sont accompagnées d'une demande de renouvellement d'abonnement à ce journal en 1849, à laquelle Augustin, dans les formes les plus polies, ne donne plus suite.

1847 : De *Pomayrols* (Aveyron) le 11 février 1847.

«*Monsieur,*

*Depuis quelques temps personne ne défend les ruines de votre antique château et peu-à-peu tout ce qui a pu servir à des constructions a disparu, depuis le haut des tours jusqu'au sol, toute la pierre de taille a été enlevée des croisées et des portes, une grande partie des murs a également disparu. Il ne reste guère que les tours qui, en se détruisant peu-à-peu peuvent, tôt ou tard, causer des dommages aux voisins. Si votre intention était Monsieur, d'en tirer quelque parti, je pourrai vous l'acheter mais, bien entendu, pour un prix raisonnable. Si telle était votre intention, vous auriez la bonté, Monsieur, de vouloir bien m'honorer d'une réponse d'ici la prochaine foire de Marvejols, où je me rendrai pour traiter l'affaire. Dans cette attente, j'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, tout à vos services.*  
**ROUCH.**

*S'adresser à ROUCH, Joseph, cordonnier à Pomayrols près Saint-Genièz.*

Augustin a dû «*traiter l'affaire*» car, les successions suivantes ne concernent plus *Pomayrols*...

1848 : «*Supplément de l'Écho des Montagnes du 20 février 1848. Dépêches télégraphiques.*

*Le Ministre de l'Intérieur à MM. Les Préfets des Départements.*

*Paris, le 24 février 1848, à 1 heure du soir,*

□ *Odilon BARROT m'annonce que le Ministère se constitue avec son concours.*

*Le Général de LAMORICIÈRE est nommé commandant général de la garde nationale de Paris.*

*Tout ici marche vers le calme et la conciliation.*

*Paris, le 24 février 1848, à 1 heure et demie du soir,*

*Le Roi a abdiqué;*

*La Duchesse d'ORLÉANS est nommée régente.*

*Pour copies conformes:*

*Le conseiller de Préfecture, secrétaire général, remplissant par délégation les fonctions de Préfet de la Lozère,*

*Signé RENOUARD.  
Pour copies également conformes:  
Le Sous-préfet de Marvejols, F. SÉGOFFIN.»*

1849: Adresse à Monsieur le président du Tribunal civil de Marvejols, en date du 30 août 1849, d'Anastasie BELLAIGUE de BUGHAS et se son mari, Alphonse d'EIMAR de JABRUN en vue d'échanger un bien avec leur beau-père et père, Augustin d'EIMAR de JABRUN. Désignation des experts en vue d'évaluer le bien.

1850 : *«Si vous n'avez pas disposé de vos feuilles de mûrier, réservez-les moi, mon cher EYMAR, vu que je ferai un essai d'éducation cette année; je crains de ne pas avoir assez de vivres pour ces petits voraces.*

*Salut très amical de votre voisin de Carrière. Le 4 juin 1850. Signé CHAMBRUN».*  
Papier à lettre au timbre gaufré avec couronne de marquis.

1848-50 : Cahier d'une soixantaine de pages écrites de la main d'Augustin d'EIMAR de JABRUN, intitulé:

*«Mémoires ou souvenir et anecdotes par M. le comte de SÉGUR, de l'Académie française, Pair de France.*

*Le Souvenir présent céleste,  
Ombre des biens que l'on a plus  
Est encore un plaisir qui reste  
Après tous ceux qu'on a*

*perdus».*

1850: De Nant (Aveyron) le 6 juin 1850, de J. de BARBEYRAC-SAINT-MAURICE à son cousin, Augustin d'EIMAR de JABRUN, annonçant le décès de "la pauvre Madame de CANTOBRE". M. de CANTOBRE ira prendre les eaux à Bagnols-les-Bains.

Généalogie non datée, mais rédigée de la main d'Augustin d'EIMAR de JABRUN relatant les quatre branches issues de Samuel EIMAR, avocat, conseiller du roi et capitoul (1664-1755): les EIMAR de PALAMINY, les EIMAR de JABRUN, les BLANQUET et les BASTARD.

Généalogie, en forme de notes, de la main d'Augustin d'EIMAR de JABRUN, avec commentaires, sur les parenté EIMAR, CHAPEL d'ESPINASSOUX, avec les familles alliées: CRESPIN, DALLO et VIGAN. Cette série de notes porte la date de 1823.

Note manuscrite d'Augustin d'EIMAR de JABRUN sur la famille de Mme de BELLECOUR, sa tante maternelle, demi-soeur de sa mère, née Madeleine d'ALBIS de GISSAC. La note a été clarifiée par le Père Paul d'EIMAR de JABRUN sur une note manuscrite à l'encre, vers 1905.